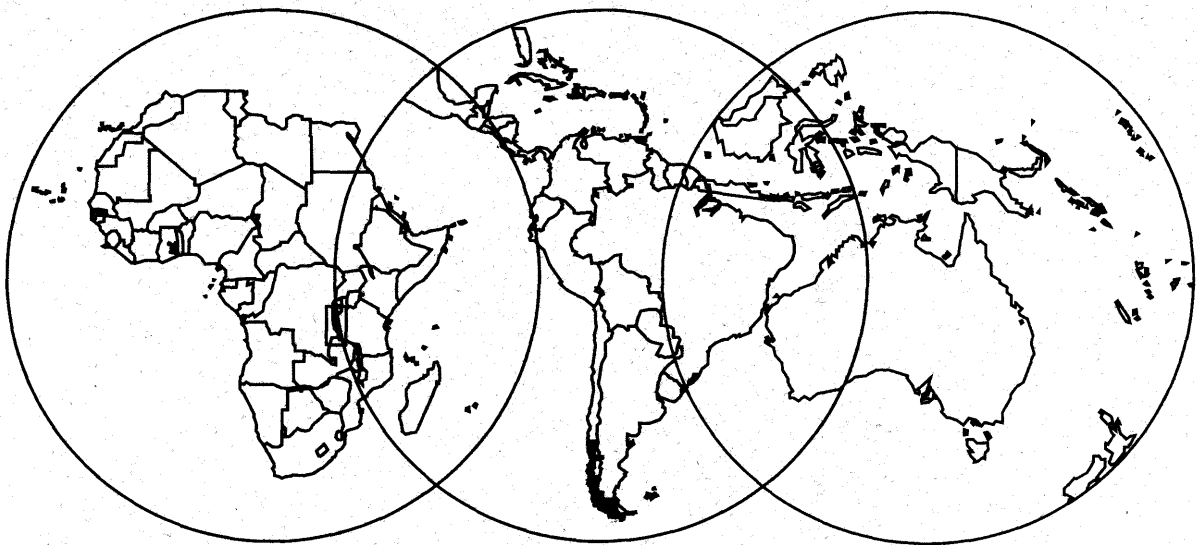


LA COOPERATION UE-ACP EN 1997

EU-ACP COOPERATION IN 1997



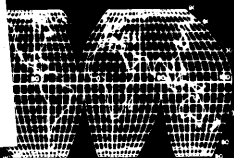
LES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION POST-LOMÉ

THE CHALLENGES OF THE POST-LOMÉ NEGOTIATION

Commission Européenne
European Commission

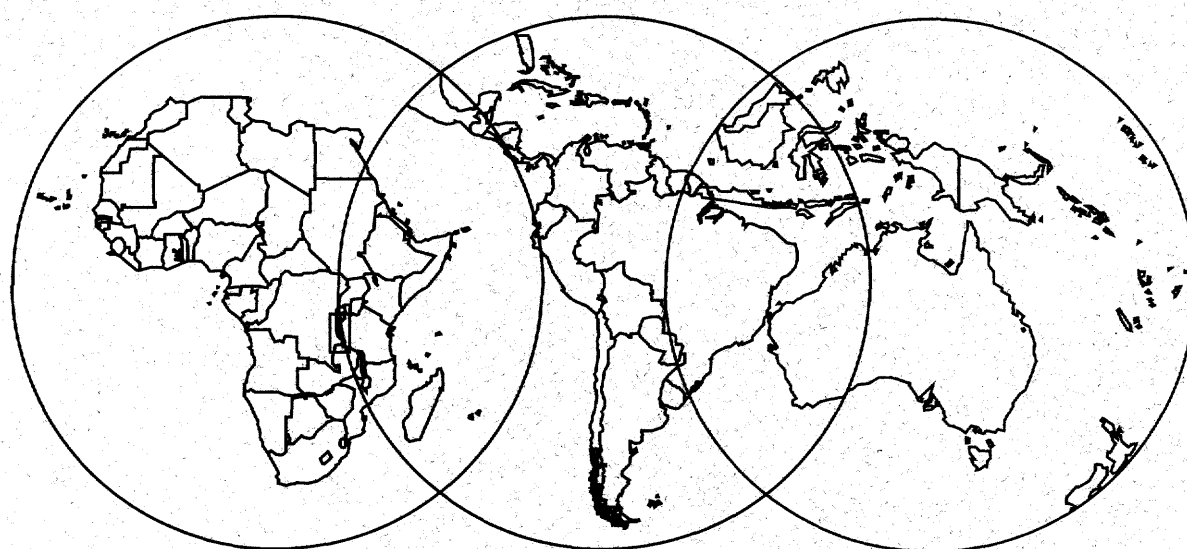
Direction générale
du Développement

Directorate-General
for Development



LA COOPERATION UE-ACP EN 1997

EU-ACP COOPERATION IN 1997



LES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION POST-LOMÉ

THE CHALLENGES OF THE POST-LOMÉ NEGOTIATION

Commission Européenne
European Commission

Sommaire

Contents

Les enjeux de la négociation post-Lomé

The challenges of the post- Lomé negotiation

8	Quels sont les grands axes des propositions de l'Union?	What are the main planks of the Union's proposals?
8	Une offre globale...	An all-embracing offer...
10	Des principes fondamentaux...	Fundamental principles...
12	Un dialogue politique approfondi...	A more intense political dialogue...
12	Une nouvelle stratégie de coopération...	A new cooperation strategy...
16	Un partenariat ouvert à de nouveaux acteurs...	A partnership open to new players...
16	Des préférences commerciales au partenariat économique...	From trade preferences to economic partnership...
22	Une réforme de la coopération financière...	Overhauling financial cooperation...
26	Une Convention plus simple et plus lisible...	A simpler and more readable Convention...
28	Conclusion	Conclusions

La coopération par pays Cooperation by country

30	Angola	76	Ghana
32	Antigua and Barbuda	78	Grenada
34	Bahamas	80	Guinea Bissau
36	Barbados	82	Guinea Ecuatorial
38	Belize	84	Guinée
40	Bénin	86	Guyana
42	Botswana	88	Haïti
44	Burkina Faso	90	Jamaica
46	Burundi	92	Kenya
48	Cabo Verde	94	Kiribati
50	Cameroon/Cameroun	96	Lesotho
52	Centrafrique	98	Liberia
54	Comores	100	Madagascar
56	Congo	102	Malawi
58	Congo (R.D./D.R.)	104	Mali
60	Côte d'Ivoire	106	Mauritanie
62	Djibouti	108	Mauritius
64	Dominica	110	Moçambique
66	Éritrea	112	Namibia
68	Ethiopia	114	Niger
70	Fiji	116	Nigeria
72	Gabon	118	Papua - New Guinea
74	The Gambia	120	República Dominicana

122	Rwanda
124	Saint Kitts and Nevis
126	Saint-Lucia
128	Saint Vincent and the Grenadines
130	Samoa
132	São Tomé e Príncipe
134	Sénégal
136	Seychelles
138	Sierra Leone
140	Solomon Islands
142	Somalia
144	Sudan

146	Suriname
148	Swaziland
150	Tanzania
152	Tchad
154	Togo
156	Tonga
158	Trinidad and Tobago
160	Tuvalu
162	Uganda
164	Vanuatu
166	Zambia
168	Zimbabwe

La coopération par région

170	Afrique Australe
172	Afrique Centrale
174	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique
176	Afrique Sahélienne et Occidentale Côtière
178	Caribbes
180	Océan Indien
182	Pacifique

Cooperation by region

	Southern Africa
	Central Africa
	Eastern Africa and Horn of Africa
	Sahelian and Coastal Western Africa
	Caribbean
	Indian Ocean
	Pacific

184	Glossaire
------------	-----------

	Glossary
--	----------



João de Deus Pinheiro

Membre de la Commission

Les enjeux de la négociation post-Lomé

La relation entre l'Union européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique se situe à l'aube d'une évolution historique. Régie depuis 1975 par la Convention de Lomé, régulièrement adaptée et actualisée, cette relation constitue un volet particulièrement important de la politique de coopération au développement de l'Union et plus généralement de son action extérieure.

Considérant que la proximité de l'échéance de la Convention en février 2000 fournissait une occasion privilégiée de procéder à une réflexion approfondie sur l'avenir de la relation UE-ACP, la Commission a dès 1996 pris l'initiative de lancer un vaste débat public, avant de s'engager dans le processus formel de négociation.

Le «Livres vert»¹ document d'analyse et de discussion ouvrant des pistes pour l'avenir et examinant différentes options, visait à faciliter, en l'organisant autour des questions essentielles, la réflexion la plus collective avec le plus grand nombre d'acteurs. Au terme de ce débat, la Commission a présenté un document d'orientation politique² qui a ensuite permis à l'Union d'élaborer de façon plus précise ses propositions en vue de la négociation «post-Lomé».

Face aux grands bouleversements internationaux, face au dynamisme des transformations socio-économiques et politiques au sein de la zone ACP, face aussi à la gravité des situations de pauvreté et de leurs conséquences au plan de l'instabilité et des conflits potentiels, les propositions de l'Union traduisent une remise en question fondamentale de la nature, des objectifs et de la pratique de la coopération.

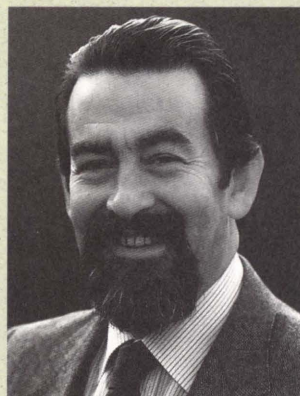
Le nouveau contexte mondial dans lequel s'inscrit la relation UE-ACP ne peut en effet être ignoré. Quatre types de facteurs illustrent plus particulièrement ce contexte.

- L'effondrement du bloc de l'Est et les mutations intervenues en Europe centrale

¹ COM(96)570 final du 20 novembre 1996 «Livres Vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à l'aube du 21^{ème} siècle - Défis et options pour un nouveau partenariat.»

² COM(97)537 final du 29.10.97 «Orientations en vue de la négociation de nouveaux accords de coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.»

The challenges of the post-Lomé negotiation



João de Deus Pinheiro

Member of the Commission

Relations between the European Union and the African, Caribbean and Pacific (ACP) states are at a historic turning point. Ties with the ACP countries, governed since 1975 by the regularly adapted and updated Lomé Convention, are a particularly important aspect of the EU's development cooperation policy and, more widely, of its external action.

The approach of the Convention's February 2000 expiry date provided an ideal opportunity for a thorough review of the future of EU-ACP relations, so in 1996 the Commission took the initiative of launching a wide-ranging public debate before embarking on the formal process of negotiation.

The Green Paper,¹ an analysis and discussion document mapping out the way ahead and examining the options, singled out the key issues in an effort to facilitate discussion among a wide spectrum of players. Against this background the Commission tabled a discussion paper which enabled the Union to detail its proposals for the post-Lomé negotiations.²

In the light of major upheavals on the international stage, socio-economic and political changes under way in the ACP countries and the dire poverty and its consequences in terms of instability and potential conflict, the EU's proposals call into question the very nature, objectives and practice of cooperation.

EU-ACP relations have to be seen against this changed global backdrop with its four different facets.

- The collapse of the Eastern bloc and the changes that have taken place in central and eastern Europe and in the former Soviet Union have reshaped the political context. The geostrategic imperatives have shifted and the great powers have slashed their financial support. Meantime democracy has begun to take root in most

¹ COM(96)570 final of 20 November 1996 "Green Paper on relations between the European Union and the ACP countries on the eve of the 21st century - challenges and options for a new partnership."

² COM(97)537 final of 29 October 1997 "Guidelines for the negotiation of new cooperation agreements with the African, Caribbean and Pacific countries".

et orientale et dans l'ex-Union soviétique ont bouleversé le contexte politique général. Les enjeux géostratégiques ont changé de nature et les soutiens financiers des grandes puissances se sont sensiblement réduits. Des processus de démocratisation ont, parallèlement, pu prendre place dans la plupart des pays du Sud. Ces processus demeurent cependant trop souvent instables, et cette instabilité perturbe la conduite des politiques économiques et le développement social des pays concernés.

- La mondialisation des systèmes commerciaux et financiers, accélérée par la révolution de l'information et de la communication, favorise l'émergence d'un nouvel ordre international dont les pays les plus pauvres risquent d'être exclus, dont un grand nombre de pays en Afrique sub-saharienne. La libéralisation générale du commerce, quelle que soit l'amélioration que l'on peut en attendre sur la croissance mondiale, risque de marginaliser un peu plus certaines régions du monde qui ne sont pas en mesure d'ajuster suffisamment vite leurs économies pour tirer profit des avantages potentiels du processus de libéralisation générale.

- L'accroissement de la population mondiale n'a jamais été aussi important. De 2 milliards de personnes en 1930, la population de la planète est passée à 6 milliards aujourd'hui. Selon les projections actuelles elle pourrait atteindre 8 milliards en l'an 2020. Ceci pose des défis et des risques considérables en termes de pauvreté, d'environnement, de sécurité alimentaire, de stabilité politique, de pression migratoire.

- Une crise de légitimité affecte la notion même d'aide publique au développement. Trop facilement réduite à une réaction aux crises et aux risques immédiats que constitue le manque de développement du Sud pour la sécurité et le bien-être du Nord (pressions migratoires, fondamentalisme, drogue, sida,.....), trop vite considérée comme inefficace par rapport à un développement souvent tiré par le commerce, elle n'est plus considérée comme une priorité. La tendance à la baisse de l'effort d'aide des principaux pays donateurs témoigne de cette perte de légitimité. L'aide publique au développement accordée par l'ensemble des pays de l'OCDE a plafonné pendant de nombreuses années aux alentours de 0,33 % du PNB de ces pays. Dès le début des années quatre-vingt-dix, un mouvement de baisse s'est amorcé et en 1997 ce ratio n'était plus que de 0,22%, bien en deçà de l'objectif de 0,7% que ces pays s'étaient fixés il y a une trentaine d'années.

Pourtant, le débat mené sur la base du Livre vert l'a confirmé, ainsi que les sondages d'opinions les plus récents: la coopération au développement reste mobilisatrice. Elle constitue en particulier l'un des champs d'action communautaires qui re-

countries of the South. But this process is still shaky and instability hampers the economic policies and social development of the countries concerned.

- The globalisation of trade and financial systems, hastened on by the information and communication revolution, furthers the emergence of a new international order from which the poorest countries, among them many countries in sub-Saharan Africa, stand to be excluded. The general liberalisation of trade, whatever its impact on world growth, could further marginalise regions which are unable to adjust their economies quickly enough to take advantage of the potential benefits of liberalisation.

- The world's population has never been growing so fast. From 2 billion in 1930, it has swollen to 6 billion today. Forecasts suggest it could climb to 8 billion by 2020. This throws up enormous challenges and risks in terms of poverty, the environment, food security, political stability and migratory pressure.

- A crisis of legitimacy is affecting the very notion of official development assistance: all too often a knee-jerk reaction to a crisis or to the threat (migratory pressure, fundamentalism, drugs, Aids) that faltering development in the South poses for the North's security and well-being and over-hastily judged ineffective compared with trade-driven development, it is no longer considered a priority. The downward trend in the main donors' aid effort testifies to this loss of legitimacy. ODA from the OECD countries has for some years now been flattening out at some 0.33% of GNP. A decline set in at the beginning of the 1990s and in 1997 the figure stood at only 0.22%, well short of the 0.7% goal those countries set themselves 30 years ago.

Yet the debate prompted by the Green Paper, corroborated by the most recent opinion polls, shows that development cooperation can still spur growth: it is one sphere of Community action which wins broad EU public support. But the public's backing is contingent on the aid being effective and producing tangible results that satisfy the imperatives of development.

cueille un large soutien auprès des citoyens européens. Mais ce soutien est conditionné par une exigence décisive: la coopération doit gagner en efficacité, elle doit déboucher sur des résultats visibles, à la hauteur des enjeux du développement.

Dans ce contexte nouveau, une double conclusion s'est imposée à l'issue du débat engagé sur «l'après-Lomé». D'une part, il existe une volonté forte, tant dans les pays ACP que dans les Etats membres de l'Union, de renouveler le partenariat UE-ACP. D'autre part, une réforme fondamentale du partenariat apparaît indispensable.

La décision prise par le Conseil en juin 1998, autorisant la Commission à engager les négociations avec les ACP, constitue l'aboutissement de cette réflexion.

La solidité du consensus européen qui se trouve derrière les propositions de l'Union mérite avant tout d'être soulignée. Une grande diversité d'acteurs ont eu l'occasion de s'exprimer dès le lancement du débat sur l'avenir de la relation entre l'Union et les pays ACP. Un large éventail d'options ont été examinées. A l'issue d'un exercice aussi ouvert, le mandat de négociation a été adopté par le Conseil au bout de cinq mois seulement de discussions approfondies entre la Commission et les Etats membres. Ceci constitue sans aucun doute un record historique, d'autant plus remarquable que l'Union s'est élargie depuis la dernière grande négociation, et qu'elle compte désormais un certain nombre d'Etats membres ayant des motivations fortes en matière de développement, mais en même temps des approches relativement dissemblables dans leurs politiques bilatérales.

Cette rapidité dans l'adoption du mandat européen est bien sûr en partie liée à la maturité de la réflexion permise par le débat préparatoire sur le Livre vert. Mais elle est surtout le signe évident qu'un très large accord existe au sein de l'Union européenne sur le choix politique fondamental proposé par la Commission. Ce choix est ambitieux. Il consiste à trouver un équilibre entre deux exigences: préserver «l'acquis» de la Convention de Lomé, tout en réformant radicalement la nature du partenariat en se fixant de nouveaux objectifs et en se donnant les moyens appropriés pour les atteindre.

Quels sont les grands axes des propositions de l'Union?

UNE OFFRE GLOBALE ...

A double titre, l'offre de l'Union est une offre à caractère **global**.

D'une part, le futur accord de partenariat comportera *trois volets* étroitement

Against this new background a twofold conclusion can be drawn from the post-Lomé debate. One, there is a strong desire on the part of the ACP countries and the EU Member States to renew the EU-ACP partnership and two, a thoroughgoing reform of that partnership is an absolute necessity.

The Council decision in June this year authorising the Commission to start negotiations with the ACP countries is the culmination of this debate.

There is Europe-wide consensus behind the EU's proposals. From the moment the debate was launched a whole host of players have had a chance to have their say on the future of relations between the Union and the ACP countries. A range of options was examined. After this open debate the Council adopted the negotiating mandate after just five months of in-depth discussions between the Commission and Member States. This is an unprecedented achievement, all the more remarkable as the Union has expanded since the last big round of negotiations and now has in its fold a number of Member States with a strong commitment to development but diverging approaches in their bilateral policies.

The rapid adoption of the European mandate is partly due to the maturity of the debate as a result of preparatory discussions on the Green Paper, but it is above all a clear sign that wide agreement exists within the EU on the fundamental choice proposed by the Commission. This choice is an ambitious one and consists of finding a balance between two requirements: maintaining the gains made by the Lomé Convention while radically reforming the nature of the partnership by setting new objectives and equipping the Union with the means to achieve them.

What are the main planks of the Union's proposals?

AN ALL-EMBRACING OFFER ...

The Union's offer is "global" in two ways:

On the one hand, the future partnership agreement will have three closely-linked components which should be implemented in an interactive way: political dialogue, support for development and economic and trade cooperation.

liés qui devront être mis en œuvre de manière *interactive*: le dialogue politique, l'appui au développement et la coopération économique et commerciale.

D'autre part, cette proposition concerne *l'ensemble du groupe ACP*, dont l'Union soutient l'esprit de solidarité et la volonté de cohésion politique. Comme par le passé, la Convention devra pouvoir rester ouverte à d'éventuelles adhésions, selon des mécanismes et critères à définir d'un commun accord.

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX ...

Certains **principes fondamentaux** devraient guider les partenaires tout au long de la négociation. La responsabilité première du développement, de la réduction de la pauvreté, du maintien d'un environnement politique garantissant la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme, cette responsabilité relève de chaque pays, de chaque société. Ceci est désormais largement reconnu. En même temps le dialogue et la coopération internationale n'ont jamais été aussi intenses, aussi ouverts. Les engagements internationaux des Etats ne concernent plus seulement le système économique et commercial, ils couvrent désormais aussi un large éventail de principes et d'objectifs en matière de développement social ou d'environnement. Cet élargissement des engagements internationaux ne donne que plus de poids aux valeurs universelles et aux textes fondamentaux qui définissent les droits humains.

C'est dans ce contexte que doit s'inscrire l'appui de l'Union européenne aux efforts entrepris par les ACP: dans le respect du principe d'appropriation des processus de développement par les bénéficiaires; mais en accord avec les valeurs reconnues au niveau international.

Un autre principe fondamental est celui de la **différenciation**. Ceci n'enlève rien à la valeur d'un partenariat global qui lie deux groupes importants de pays. Mais pour répondre plus efficacement aux besoins spécifiques de chacun, il est indispensable de moduler et d'adapter les priorités et les modalités du partenariat en fonction du niveau de développement, de la vulnérabilité de certains pays enclavés ou insulaires, et en fonction des stratégies de développement définies au niveau national ou régional.

La différenciation sur une base nationale et régionale permet également d'approfondir la coopération économique et commerciale. Dans ce contexte, l'intégration régionale revêt une importance majeure. Elle constitue souvent une étape nécessaire pour réussir l'intégration progressive et harmonieuse dans l'économie mon-

On the other hand, the proposal concerns the whole of the ACP group whose spirit and solidarity and desire for political cohesion the Union supports. As in the past, the Convention will remain open for other accessions in accordance with machinery and criteria to be defined jointly.

FUNDAMENTAL PRINCIPLES ...

Certain fundamental principles should guide the partners throughout the negotiations. Each country and each society has the chief responsibility for development, poverty alleviation and ensuring a political climate that guarantees peace, security and respect for human rights. This is now widely recognised. At the same time dialogue and international cooperation have never been so intense, so open. The international commitments of states no longer concern merely the economic and trading system but also embrace a wide range of principles and objectives relating to social development or the environment. These expanded international commitments add extra weight to the universal values and fundamental texts defining human rights.

EU support for the efforts of the ACP countries should be seen in this context: in the respect for the principle of "ownership" of the development process by the beneficiaries in accordance with internationally recognised values.

Another key principle is "differentiation". Differentiation in no way detracts from the value of a global partnership linking two important groups of countries, but meeting the specific needs of each more effectively entails fine-tuning the priorities and procedures and tailoring them to a country's level of development, the vulnerability of certain landlocked or island nations and the national or regional development strategies.

Differentiation on a national and regional basis also makes it possible to step up economic and trade cooperation. Regional integration is of key importance here and is often a prerequisite for a country's gradual and harmonious integration into the global economy and for achieving liberalisation in a way that takes account of each country's economic and social constraints.

diale, et pour réussir une libéralisation qui tienne compte des contraintes économiques et sociales de chaque pays.

UN DIALOGUE POLITIQUE APPROFONDI ...

Si le **dialogue politique** doit devenir plus effectif, être élargi en fonction des sujets d'intérêt commun et associé de manière plus étroite à la coopération au développement, il doit pouvoir être mené de manière plus flexible et au niveau le plus approprié, notamment au niveau régional.

Il existe un large consensus au sein de l'Union européenne sur ces principes fondamentaux. Avec les éléments politiques, en particulier les éléments considérés essentiels, parmi lesquels doit désormais figurer la bonne gestion des affaires publiques, ces principes devraient imprégner l'ensemble du futur accord de partenariat.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COOPÉRATION ...

Le futur accord devra définir un cadre cohérent, associant l'appui au développement et le partenariat économique et commercial. Le Conseil a été unanime pour affirmer sa volonté de centrer la coopération sur l'**objectif de réduction de la pauvreté**, inscrivant ainsi le futur partenariat UE-ACP dans la ligne des engagements internationaux des parties, et en particulier des engagements de l'Union européenne au sein de la communauté des donateurs.

L'Union européenne entend promouvoir une approche qui s'attaque à la dynamique de l'exclusion, et non à ses symptômes. La réduction de la pauvreté doit donc être abordée dans toutes ses dimensions. Ceci passe par une croissance économique plus soutenue, une compétitivité accrue, la création d'emplois productifs, un meilleur accès aux services sociaux, en particulier à la santé, à l'éducation et à la formation. En outre beaucoup de chemin reste à faire pour améliorer la participation des femmes à la vie politique, économique et sociale. Il est également indispensable de poursuivre les réformes économiques, réglementaires et institutionnelles nécessaires pour améliorer le climat d'investissement, pour permettre au secteur privé de se développer et pour faciliter l'intégration du segment informel de l'économie, qui recèle souvent un important potentiel de développement.

Sur ces bases, l'Union européenne doit pouvoir définir le champ de ses interventions, tout en respectant le principe de l'appropriation et de la responsabilité pre-

A MORE INTENSE POLITICAL DIALOGUE ...

Whilst political dialogue must become more effective, be extended to encompass topics of common interest and be tied in more closely with development cooperation, it must also be conducted in a more flexible manner and at the most appropriate level, especially at regional level.

There is wide consensus within the European Union on these fundamental principles. Along with the political aspects, in particular those now deemed essential such as good governance, those principles must permeate the future partnership agreement.

A NEW COOPERATION STRATEGY ...

The future agreement should provide a coherent framework embracing both support for development and economic and trade partnership. The Council unanimously expressed its desire to focus cooperation on the objective of alleviating poverty, thus ensuring that the future EU-ACP partnership meshes with the parties' international commitments, in particular the EU's commitments within the community of donors.

The European Union will promote an approach which deals with the dynamics of exclusion, not merely its symptoms. Poverty must therefore be tackled right across the board. This can be achieved through more sustained economic growth, increased competitiveness, the creation of productive jobs and better access to social services, in particular health, education and training. Furthermore, much needs to be done to improve the involvement of women in political, economic and social life and economic, regulatory and institutional reforms are needed to improve the investment climate, enable the private sector to develop and facilitate the integration of the informal sector of the economy with its enormous development potential.

On this basis the European Union will be able to define the scope of action while upholding the principle of ACP ownership and prime responsibility in framing and implementing development strategies.

mière des ACP dans la conception et dans la mise en œuvre des stratégies de développement.

CE CHAMP D'ACTION PRIVILÉGIÉ S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS AXES D'APPUI ET RESPECTE TROIS PRINCIPES DIRECTEURS.

Les facteurs de croissance, le développement du secteur privé, la compétitivité et l'emploi constituent un premier axe d'appui. Le deuxième axe concerne les politiques sociales, l'accès aux grands services fondamentaux, la sécurité alimentaire. Enfin l'appui à la coopération et à l'intégration régionale constitue un troisième axe d'appui auquel la Communauté continue d'accorder une priorité particulière.

L'Union a également défini trois principes directeurs qui devraient être pris en compte de manière systématique dans l'ensemble des appuis communautaires. Il s'agit tout d'abord d'encourager les réformes politiques, administratives et institutionnelles, et d'appuyer le développement des capacités au niveau des Etats ou à des niveaux plus décentralisés, par exemple la capacité des opérateurs économiques et des acteurs sociaux à s'organiser de manière représentative. Un deuxième principe directeur consiste à promouvoir, dans tous les domaines du partenariat, une approche sensible aux questions de genre, axée sur la réduction des disparités existant entre les hommes et les femmes, notamment en veillant à effectuer les études d'impact nécessaires et à encourager la mise en œuvre de mesures positives. Enfin, le troisième principe qui guidera l'Union consiste à considérer que la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles doit faire partie intégrante des processus de développement. Se préoccuper de l'environnement n'est pas un luxe, c'est bien souvent une condition élémentaire de lutte contre la pauvreté.

Cette vision globale n'entraîne-t-elle pas un risque de dispersion de l'aide communautaire? Au contraire, ce schéma intégré d'appui au développement prend tout son sens dans la mesure où il sera mis en œuvre d'une part, en fonction des priorités qui résulteront du dialogue mené entre la Commission, les autorités nationales ou locales et les principaux acteurs concernés dans chaque pays ou dans chaque région; d'autre part, dans le respect des principes de complémentarité et de coordination avec les autres intervenants extérieurs, en particulier avec les Etats membres de l'Union européenne.

EU ACTION IS FOUNDED ON THREE PRIORITY AREAS OF SUPPORT AND THREE GUIDING PRINCIPLES.

The first area of support comprises growth factors, development of the private sector, competitiveness and employment. The second concerns social policies, access to basic services and food security. The third concerns support for regional cooperation and integration, to which the EC continues to assign special priority.

The Union has also defined three guiding principles which should be routinely taken into account in all kinds of Community support. First, political, administrative and institutional reforms should be encouraged and support given for capacity building at government level or at more decentralised levels, for example enabling economic operators and social players to form representative bodies. A second guiding principle entails promoting, in all spheres of the partnership, a gender-sensitive approach based on the reduction of disparities between men and women, notably by carrying out the necessary impact studies and encouraging the implementation of positive action. The third principle guiding the Union is that sustainable management of the environment and natural resources is part and parcel of the development process. Showing concern for the environment is not a luxury, it is often a key element in combating poverty.

Does this overall view not bear the risk of spreading Community aid too thinly? On the contrary, this integrated development support plan draws its strength from being implemented in the light of the priorities that emerge from the dialogue between the Commission, the national or local authorities and the principal players in each country or each region, and on the other hand, in the observance of the principles of complementarity and coordination with other external operators, in particular the Member States of the European Union.

UN PARTENARIAT OUVERT À DE NOUVEAUX ACTEURS ...

L'un des aspects les plus novateurs des propositions de l'Union réside dans l'**ouverture du partenariat à de nouveaux acteurs**. L'objectif est de promouvoir les approches participatives dans la mise en œuvre de la coopération, et surtout d'encourager la pratique de la consultation pour l'identification des besoins et la définition des priorités lors de l'élaboration des programmes indicatifs nationaux et régionaux. Il s'agira par exemple, lors de la définition des stratégies d'appui en faveur du développement du secteur privé, de consulter les représentants des entreprises privées du pays concerné ainsi qu'éventuellement les opérateurs européens ou autres potentiellement intéressés. Ou encore, lors de l'élaboration d'un programme d'appui dans le secteur de la santé, il s'agira de consulter les autorités locales, les responsables des centres de santé, les bénéficiaires.

Cette démarche, qui vise notamment à valoriser la dimension locale du développement, contribuera aussi à intégrer les aspects culturels dans le partenariat.

DES PRÉFÉRENCES COMMERCIALES AU PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ...

La **coopération économique et commerciale** est l'un des autres grands piliers du futur accord proposé par l'UE.

Les objectifs sont très clairs: définir un cadre de coopération qui permette à terme aux pays ACP de participer pleinement à un système commercial international libéralisé, et faciliter la transition en tenant compte des contraintes et difficultés particulières de chaque pays face à un tel processus.

Dans le cadre de la Convention de Lomé, la coopération commerciale consiste essentiellement à appliquer un régime commercial préférentiel. L'ambition de développer un véritable partenariat économique va bien au-delà de l'établissement d'un simple régime des échanges et implique deux innovations majeures: développer une coopération étroite dans l'ensemble des domaines liés au commerce; et mettre en place un cadre transparent et prévisible permettant d'attirer les investissements, de mobiliser le secteur privé et de dynamiser les échanges.

A cet égard, les chiffres ne sont que trop significatifs. Les flux d'investissements privés vers les pays en développement ont atteint 256 milliards de dollars en 1997; mais 80% de ces investissements se sont concentrés dans une dizaine de pays, dont aucun ne se trouve dans la zone ACP.

Pour engager une dynamique nouvelle, l'Union et les Etats ACP doivent donner

A PARTNERSHIP OPEN TO NEW PLAYERS ...

One of the most innovative aspects of the Union's proposals is the opening up of the partnership to new players. The aim is to promote a participatory approach in the implementation of cooperation, and above all to further the practice of consultation in identifying needs and defining priorities when national and regional indicative programmes are being drawn up. For example, when support strategies for development of the private sector are being devised, representatives of private firms in the countries concerned and possibly European operators or other interested parties could be consulted. Or the local authorities, those in charge of health centres and the beneficiaries could be consulted when a health sector support programme is being drawn up.

This approach, which is designed to enhance the local dimension of development, will also help incorporate cultural aspects into the partnership.

FROM TRADE PREFERENCES TO ECONOMIC PARTNERSHIP ...

Economic and trade cooperation is another major pillar of the future agreement proposed by the EU.

The objectives are plain: to define a framework of cooperation which in the long run enables the ACP countries to participate fully in a liberalised international trading system and to ease the transition for them by taking account of the particular constraints and difficulties each country faces in this process.

Under the Lomé Convention, trade cooperation essentially involves applying a preferential trade arrangement. The goal of forging a genuine economic partnership, going well beyond a mere trade arrangement, entails two key innovations: developing close cooperation in all trade-related fields and establishing a transparent and predictable framework conducive to attracting investment, mobilising the private sector and boosting trade.

In this respect, the figures are telling: the flow of private investment to developing countries totalled 256 billion dollars in 1997, but 80% went to ten or so countries and none of them was an ACP country.

To strike out in a new direction the European Union and the ACP States must send a strong political signal and demonstrate their desire to stabilise the economic and trade climate. The credibility of economic and trade policies is a major factor in

un signal politique fort et démontrer leur volonté de stabiliser l'environnement économique et commercial. La crédibilité des politiques économiques et commerciales constitue en effet un élément majeur dans les décisions d'investissement. Un ensemble cohérent de mesures d'appui à la modernisation des économies et de coopération en matière de politiques commerciales, ancré dans un cadre de partenariat global avec un partenaire de la taille de l'Union européenne, est à même de répondre à ce besoin de crédibilité et de renouveau.

C'est également en raison de la nécessité d'améliorer la prévisibilité des politiques économiques et commerciales qu'il faut, sans ambiguïté, engager une démarche visant à mettre le régime commercial futur en conformité avec les règles de l'OMC.

L'Union européenne est consciente que ceci ne pourra se faire du jour au lendemain. Le régime actuel devra pouvoir être maintenu pendant une certaine période, nécessaire à la mise au point du partenariat économique et commercial futur. L'Union a considéré qu'une période de transition de cinq ans, après la conclusion de l'accord global, serait appropriée. Cette transition nécessitera l'obtention d'une dérogation à l'OMC. Une telle dérogation devrait être jugée acceptable par les autres partenaires du système commercial multilatéral dans la mesure où elle débouche effectivement sur une adaptation du régime commercial ACP/UE aux règles internationales dans un délai raisonnable.

L'Union propose de négocier au cours de ces cinq années (2000 – 2005) des zones de libre échange avec des sous-ensembles régionaux, en prévoyant des périodes de mise en œuvre suffisamment longues de dix ans ou plus. En parlant de libre échange, l'Union n'envisage donc que l'an 2015 comme la date la plus avancée pour sa réalisation effective.

L'Union a aussi clairement indiqué sa volonté de gérer le processus de libéralisation avec toute la flexibilité requise, tout en restant conforme aux règles de l'OMC.

Quels sont ces éléments de flexibilité? Ils concernent tout d'abord la durée de la période de transition, pour la mise en œuvre des accords à partir de 2005. Ensuite, les dispositions de l'OMC en matière d'accords de libre échange prévoient que l'essentiel des échanges entre les parties doit être libéralisé et qu'aucun secteur ne peut être exclu; mais il est reconnu par tous que la sensibilité de certains produits doit pouvoir être prise en compte. Les considérations économiques et sociales doivent guider le processus et il est clair qu'il faut ménager la possibilité de protéger les industries naissantes. Enfin, le mandat prévoit explicitement de pouvoir introduire un

investment decisions. A coherent set of measures to support the modernisation of economies and cooperation in trade policies, rooted in an overall partnership framework with a partner the size of the EU will be able to meet this need for credibility and renewal.

Owing to the need to make economic and trade policies more predictable, clear steps should be taken to bring the future trade arrangements into line with WTO rules.

The European Union realises that this cannot happen overnight. The current arrangements should be kept in place until the new economic and trade partnership takes shape. The Union thinks that a transition period of five years after the conclusion of the overall agreement would be right. This would mean obtaining a derogation from the WTO. The other partners in the multilateral trading system would find this acceptable if it meant that the ACP-EU trading arrangements were brought into line with international rules within a reasonable time frame.

Over this five-year period (2000 – 2005) the EU proposes negotiating free-trade areas with regional sub-groups, with sufficiently long implementation periods of ten years or more. So the Union is thinking in terms of 2015 as the ultimate date for establishing free trade.

The Union has also clearly indicated its desire to manage the liberalisation process with the utmost flexibility in conformity with WTO rules.

What does this flexibility entail? First of all, it concerns the length of the transition period for implementing the agreements from 2005 on. Second, under WTO rules on free-trade agreements the bulk of trade between the parties must be liberalised and no sector can be excluded; but it is generally acknowledged that the sensitivity of certain products can be taken into account. Economic and social considerations must guide the process and it must be possible to protect emerging industries. Finally, the mandate explicitly allows a degree of asymmetry in dismantling tariffs and, at the end of this process, in product coverage. The degree of liberalisation proposed by the Union will surpass what the ACP countries request.

degré d'asymétrie dans le processus de démantèlement tarifaire et, à la fin de ce processus, en termes de couverture des produits. Le degré de libéralisation proposé par l'Union sera supérieur à ce qui sera demandé aux ACP.

Dans ce schéma, il est évident que la situation des pays les moins avancés sera prise en compte. Ces pays verront leur régime d'accès au marché communautaire s'améliorer à partir de l'an 2000. En marge du mandat, le Conseil et la Commission se sont en effet engagés à entamer un processus conduisant au libre accès sur le marché communautaire pour l'essentiel des produits en provenance des PMA. Ce processus d'amélioration de l'accès au marché, dont le principe avait déjà été décidé par le Conseil en juin 1997³ mais pour lequel aucun calendrier n'avait encore été fixé, devra être terminé en 2005.

Qu'en sera-t-il des éventuels pays non PMA qui ne seraient pas en mesure d'entrer dans des accords de libre échange avec l'Union? Sur ce point aussi, les discussions au sein du Conseil ont abouti à un engagement de la part de l'Union européenne. Le mandat prévoit, dans de tels cas, l'application du Schéma de préférences tarifaires généralisées. Mais considérant qu'il fallait là aussi faire preuve d'une certaine flexibilité, et chercher les moyens de faciliter la transition du régime Lomé vers le SPG, l'Union s'est engagée à évaluer le moment venu la situation des pays qui se trouveraient dans ce cas. L'Union examinera alors les alternatives possibles afin de définir un nouveau cadre commercial qui soit équivalent à la situation actuelle. Ceci pourrait en particulier se faire en tenant compte des intérêts de ces pays lors de la révision du SPG prévue en 2004.

Il est clair cependant que la proposition de l'Union privilégie les accords de partenariat économique et que la démarche visant à mettre progressivement en place des accords de libre échange constitue évidemment l'option de premier choix. Pourquoi?

Tout d'abord parce que les zones de libre échange offrent davantage que l'accès au marché. Il s'agit d'un cadre nouveau pour les échanges et l'investissement qui améliore la crédibilité des politiques économiques et commerciales dans une perspective de long terme, c'est-à-dire ce qui, aujourd'hui, manque le plus aux investisseurs potentiels.

Ensuite les zones de libre échange constituent le moyen le plus simple pour réconcilier l'exigence de compatibilité avec l'OMC et la volonté de maintenir l'accès au marché à un niveau qui soit au moins égal au niveau actuel.

³ Décision du Conseil du 2 juin 1997 sur l'accès au marché pour les pays les moins avancés.

The situation of the least-developed countries will obviously be taken into account here. Their access to the Community market will be improved from the year 2000. Outside the mandate, the Council and the Commission have undertaken to start a process leading to free access to the Community market for the bulk of products originating in the LDCs. The process of improving market access, decided in principle by the Council in June 1997³ without a timetable being set, should be completed in 2005.

What about non-LDCs which are not able to enter into free-trade agreements with the EU? Here, too, the Council's discussions culminated in an undertaking on the part of the European Union. In such cases the mandate provides for the application of the generalised scheme of tariff preferences. But as a certain degree of flexibility was required there, too, and a way had to be found to ease the transition from the Lomé arrangements to the GSP, the Union has pledged to assess in due course the position of countries in this situation. It will then examine the alternatives in order to define a new trade framework equivalent to the current one. This could be done in particular by taking account of those countries' interests when the GSP comes up for review in 2004.

It is clear, however, that the Union's proposal gives precedence to economic partnership agreements and that gradual establishment of free-trade agreements is the preferred option. Why is this?

First, because a free-trade area is more advantageous than market access. It is a new framework for trade and investment which enhances the credibility of economic and trade policies in a long-term perspective, something that potential investors miss most at present.

Second, a free-trade area is the simplest way of reconciling the demand for WTO-compatibility and the need to maintain market access at a level at least equal to what it is now.

³ Council Decision of 2 June 1997 on market access for the least-developed countries.

Enfin l'alternative, le SPG, par nature bénéficie à tous les pays en développement, et l'on ne peut préjuger du résultat de sa révision future.

L'approche adoptée par l'Union est fondamentalement une approche de partenariat, dans laquelle chaque partie a des initiatives à prendre, des responsabilités à assumer. En même temps, c'est une approche progressive et pragmatique. Elle ne prescrit par exemple aucune forme ou regroupement précis d'intégration régionale. Il appartiendra aux partenaires ACP d'examiner ensemble les possibilités d'intégration régionale, ainsi que les groupements qui pourraient ensuite négocier avec l'Union des accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC.

UNE RÉFORME DE LA COOPÉRATION FINANCIÈRE ...

Une refonte des instruments et une réforme des modes de gestion de la **coopération financière** doit être engagée. L'objectif en la matière est évident: accroître l'efficacité et l'impact de la coopération. En même temps le caractère contractuel de la relation de coopération doit être préservé. La réforme proposée par l'Union ne remet pas en cause les principes qui ont fait la force de la Convention de Lomé. Au contraire elle vise à réconcilier l'exigence d'efficacité et de fiabilité, la reconnaissance des responsabilités respectives des partenaires et la prévisibilité de l'aide:

Au-delà de ses aspects techniques, cette réforme a une dimension politique évidente. Elle vise à revitaliser la notion même de partenariat, en donnant un rôle central au dialogue sur les politiques et en assurant une meilleure capacité d'adaptation de l'aide communautaire face à des situations variées et à des besoins évolutifs.

La réforme proposée s'articule autour de quatre éléments: une rationalisation des instruments, une évolution dans la nature des aides, l'introduction d'un système de programmation glissante, et un mode de gestion plus efficace notamment par une simplification des procédures et une décentralisation des processus de décision.

Le souci de *rationaliser et de simplifier les instruments* a conduit l'Union à proposer deux enveloppes distinctes.

Une première enveloppe sera destinée, en fonction des besoins et de la situation de chaque pays, à appuyer les réformes macroéconomiques, les politiques sectorielles, les réformes institutionnelles ainsi que les programmes ou projets spécifiques. Cette enveloppe devrait aussi permettre d'assurer les éventuelles contributions de la Communauté aux initiatives internationales qui seraient prises pour le traitement de la dette.

Finally, the alternative – the GSP – by its very nature benefits all developing countries and the outcome of the upcoming review cannot be foreseen.

The Union's approach is fundamentally one of partnership in which each party takes initiatives and bears responsibilities. At the same time, it is a progressive and pragmatic approach. For instance, it does not recommend any precise shape or form of regional integration. It will be up to the ACP partners to examine all the possibilities of regional integration and see what groupings could then negotiate with the Union on trade agreements compatible with WTO rules.

OVERHAULING FINANCIAL COOPERATION ...

A start has to be made on recasting the instruments and overhauling the management procedures of financial cooperation. The objective is clear: to enhance its effectiveness and impact. At the same time, the contractual nature of the cooperation relationship must be kept intact. The reform proposed by the Union does not call into question the principles underlying the Lomé Convention. On the contrary, it aims to reconcile the demand for effectiveness and reliability, the recognition of the partners' respective responsibilities and the predictability of the aid.

Quite apart from its technical aspects this reform has an obvious political dimension. It aims to revitalise the very notion of partnership by assigning a pivotal role to dialogue on policies and ensuring that Community aid adapts better to a variety of situations and to changing needs.

The proposed reform has four planks: rationalisation of instruments, evolution in the nature of the aid, introduction of a sliding system of programming, more effective management through streamlined procedures and decentralised decision-making.

The desire to rationalise and simplify the instruments has prompted the Union to propose two separate budget envelopes.

The first, depending on each country's needs and situation, will support macro-economic reforms, sectoral policies, institutional reform and specific programmes or projects. It will also enable any Community contributions to international initiatives taken to handle the debt to be covered.

Des ressources additionnelles pourront être allouées aux pays affectés par une chute brutale des recettes d'exportation des produits de base. Il ne s'agit pas ici d'une reconduction des mécanismes de compensation Stabex et Sysmin, mais bien de reconnaître l'existence de besoins spécifiques, liés à une dépendance particulière à l'égard des produits de base. Seules les fluctuations temporaires des recettes d'exportation seront prises en compte, et les ressources ainsi libérées seront utilisées en fonction de considérations de développement à long terme, pour soutenir les processus d'ajustement et les réformes.

Cette première enveloppe permettra par ailleurs, dans certaines circonstances, de couvrir des opérations d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, de reconstruction et de préparation aux catastrophes, ainsi que des actions d'aide d'urgence lorsque celles-ci ne pourront pas être financées à partir des ressources budgétaires de la Commission prévues à cet effet.

Une seconde enveloppe sera destinée à alimenter une Facilité d'investissement. L'objectif sera de promouvoir le développement du secteur privé, dans le cadre des stratégies qui auront été définies avec les autorités de chaque pays, en concertation avec les acteurs concernés. Cette Facilité sera gérée par la Banque européenne d'investissement, comme c'est le cas aujourd'hui pour les capitaux à risque.

Le principal avantage de la Facilité résidera dans un nouveau type de gestion, induit par un mode de financement basé sur les remboursements et les revenus d'investissement. La Facilité permettra de rendre plus flexible l'appui au secteur privé. Elle permettra également d'assurer une coordination plus étroite entre les interventions de la Commission, de la BEI et du Centre de développement industriel (CDI), qui agiront dans le cadre d'une stratégie unique, définie pays par pays, et en fonction d'objectifs communs.

La seconde proposition de l'Union en matière de coopération financière concerne *la nature des aides communautaires*. La Commission est d'avis qu'il faut consolider l'appui aux réformes, qui constituent la voie appropriée pour retrouver le chemin de la croissance. L'on ne peut que se féliciter de constater qu'un nombre croissant de pays enregistrent depuis deux ou trois ans des résultats concrets sur ce plan, en termes d'accélération de la croissance et de stabilisation macroéconomique.

En même temps, il apparaît nécessaire de recentrer l'appui de la Communauté sur les politiques sectorielles. Dans ce contexte, la Commission a proposé d'évoluer progressivement vers des appuis directs aux budgets. Cette pratique est déjà relati-

Additional resources could be allocated to countries affected by a sudden drop in export revenues from commodities. This is not a roll-over of the Stabex and Sysmin compensation mechanisms but merely a recognition of the needs stemming from a particular dependence on commodities. Only temporary fluctuations in export revenues will be taken into account and the resources thus freed up will be used to support the process of adjustment and reforms in the light of long-term development considerations.

This first envelope will also in certain circumstances cover assistance for refugees and displaced people, reconstruction and disaster-preparedness operations and emergency aid action that could not be funded from Commission budget resources earmarked for that purpose.

A second budget envelope will go towards setting up an Investment Facility designed to promote the development of the private sector as part of strategies defined with the authorities of each country in conjunction with the players involved. The Facility will be managed by the European Investment Bank as is currently the case for risk capital.

The main advantage of the Facility lies in a new kind of management prompted by a method of financing based on repayments and returns on investments. It will make support for the private sector more flexible as well as ensuring closer coordination between operations by the Commission, the EIB and the Centre for Industrial Development (CDI), who will pursue common objectives under a single strategy for each country.

The Union's second proposal on financial cooperation concerns the nature of Community aid. The Commission thinks that support for reforms should be consolidated as this is the appropriate route to restoring growth. The growing number of countries which for two or three years now have been posting satisfactory results in terms of accelerating growth and macroeconomic stabilisation is to be welcomed.

At the same time it is necessary to refocus Community support on sectoral policies. So the Commission has proposed shifting gradually to direct budget support. This practice is already into its stride for macroeconomic support but it is more of a novelty for sectoral support. Such a development is highly desirable for several reasons. First, it is an important step towards more effectiveness and routine coordination between donors under the recipient countries' own procedures rather than superimposing those of each donor. Finally, such a change would give genuine meaning to the concepts of ownership and partnership.

vement bien rôdée dans le cadre des appuis macroéconomiques. Elle est plus novatrice en matière d'appuis sectoriels. Une telle évolution est hautement souhaitable pour plusieurs raisons. Tout d'abord il s'agit d'un pas important vers davantage d'efficacité et vers une coordination naturelle entre donateurs, dans le cadre des procédures du pays bénéficiaire lui-même plutôt que d'une superposition des procédures de chaque donateur. Ensuite, un tel changement donnerait un sens véritable aux concepts d'ownership et de partenariat.

Toutefois, il est évident qu'il ne peut s'agir ici que d'une évolution progressive, à envisager au cas par cas, dans la mesure où un certain nombre de conditions devront être remplies avant que la Communauté ne s'engage sur cette voie. Ces conditions concernent en particulier la transparence, l'efficacité et l'obligation de rendre compte dans la gestion des finances publiques. Elles concernent également les règles et le fonctionnement des marchés publics.

Le troisième type de mesures proposées par l'Union consiste à introduire un système de *programmation glissante*, associé à un nouveau mécanisme d'allocation des ressources par pays fondé sur une appréciation des besoins et des performances de chacun.

Les besoins seront évalués en fonction d'un éventail d'indicateurs de développement social et économique.

L'appréciation des performances devra se faire dans la plus grande transparence, sur la base de paramètres qui devront au préalable être définis par les deux parties, dans le cadre de la négociation.

Enfin, la Communauté souhaite *simplifier au maximum les procédures* et les modes de faire, ainsi que, dans la mesure du possible, rapprocher les décisions du terrain.

UNE CONVENTION PLUS SIMPLE ET PLUS LISIBLE ...

Dans le même esprit, la décision du Conseil autorisant la Commission à engager les négociations prévoit explicitement que *la future Convention devra être plus simple* que la Convention de Lomé actuelle, plus lisible et plus accessible pour l'ensemble des acteurs concernés et des gestionnaires eux-mêmes. Le nombre d'articles de la Convention devra être sensiblement réduit. Il conviendra de limiter le texte de la Convention aux grands principes, aux objectifs et aux dispositions générales qui auront été définis par les parties, en renvoyant les modalités d'application et de procédures à des textes dérivés. Ceci non seulement améliorera la lisibilité de la Conven-

However, this has to be a gradual, case-by-case development as a number of conditions have to be met before the Community can embark on this road. These conditions include transparency, effectiveness, accountability in the management of public finances and the rules and functioning of public procurement.

The third type of measure proposed by the Union is the introduction of a system of sliding programming, coupled with a new mechanism for allocating resources by country based on an assessment of needs and performance.

Needs will be assessed according to a range of social and economic development indicators.

Assessment of performance should be as transparent as possible on the basis of parameters defined by the two parties jointly during the negotiations.

Finally, the Community wishes to streamline methods and procedures as far as possible and bring decisions closer to those they affect.

A SIMPLER AND MORE READABLE CONVENTION ...

In the same vein, the Council Decision authorising the Commission to start negotiations explicitly states that the future Convention should be simpler than the current one and more readable and accessible to all the players concerned, including the administrators. The number of articles should be reduced significantly and the text confined to key principles, objectives and general provisions defined by the parties, with the implementing procedures being placed in secondary texts. This will not only make the Convention more readable but make the partnership more flexible as the secondary texts could be easily amended in the light of needs on the basis of decisions to be taken in the appropriate bodies, notably the ACP-EU Council.

tion mais donnera aussi plus de souplesse au partenariat, dans la mesure où ces textes dérivés pourront plus facilement être modifiés en fonction des besoins, sur la base de décisions à prendre dans les instances appropriées notamment au Conseil ACP/UE.

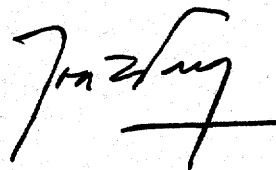
CONCLUSION

La logique qui a conduit l'Union européenne à cette proposition novatrice consiste à approfondir, de manière durable, les liens existants.

La Convention de Lomé a constitué un cadre exemplaire de coopération Nord-Sud. Elle a souvent été un laboratoire d'idées nouvelles et elle a, sans nul doute, contribué à améliorer les conditions de vie, les niveaux d'éducation, de santé, la qualité des infrastructures dans de nombreux pays. Elle a aussi facilité la mise en œuvre de réformes qui aujourd'hui commencent à porter leurs fruits.

Toutefois il est clair qu'elle ne correspond plus aux attentes et aux ambitions actuelles. La majorité des pays de la zone ACP sont des pays dont le revenu par tête ne dépasse pas 500 dollars, qui ont à faire face à d'importantes contraintes économiques et sociales, qui ont perdu des parts de marché y compris sur le marché européen, qui n'ont attiré qu'une proportion très faible des flux d'investissements privés étrangers et qui ne sont pas en position de tirer parti des opportunités qu'offrent notamment les nouvelles technologies de l'information. Interrompre ce processus de marginalisation et inverser la tendance, réduire de façon substantielle la pauvreté et promouvoir un mode de développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, constituent les principaux défis auxquels doit s'atteler le futur partenariat.

L'Union européenne fournit, Etats membres et Communauté compris, près de 70% de l'ensemble des ressources d'aide publique aux ACP. Elle demeure, globalement, leur principal marché d'exportation. L'Europe et les pays ACP ont aussi, ensemble, d'importants intérêts communs à faire valoir, en termes de gestion des risques et des interdépendances. Ceci confère à la négociation une importance évidente. L'Union européenne pour sa part est prête à s'y engager de façon responsable.



João de Deus PINHEIRO

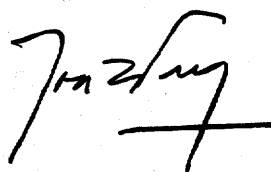
CONCLUSION

The thinking behind the European Union's innovative proposal was aimed at deepening the existing links in a durable fashion.

The Lomé Convention has been a shining example of North-South cooperation and often a test bed for new ideas. Without any doubt it has helped improve living conditions, education standards, health and the quality of infrastructure in many countries, besides helping to implement reforms which are now coming to fruition.

However, it is clear that it no longer lives up to current needs and ambitions. Most ACP countries have an income per capita of under 500 dollars and are having to grapple with major economic and social constraints. They have lost market shares, on the European market, too, and have attracted only a tiny proportion of foreign private investment. Moreover they are unable to avail themselves of opportunities presented by new information technologies. Halting and even reversing this process of marginalisation, significantly reducing poverty and promoting sustainable development in the economic, social and environmental fields is one of the main challenges that the future partnership must address.

The European Union, the Member States and Community together, provide nearly 70% of all official aid funds to the ACP countries and remains their main export market. Europe and the ACP countries have also significant common interests to highlight, in terms of managing risks and interdependence. This imparts obvious significance to the negotiations. The European Union for its part is ready to embark responsibly on those negotiations.



João de Deus PINHEIRO